

LE HÉRAUT DU ROYAUME

63e Année No. 401 Janvier 2013

Exhortation :

« Un nom éternel, qui ne périra pas »..... 1

Le Vocabulaire Biblique :

18. Alliance 4

Études sur l'Évangile de Jean :

16. Le Fils de Dieu..... 11

Après l'exil :

2. Esdras 14

Le Principe du Mal et le Satan de la Bible (3) 18

Paul devant ses juges :

1. « J'en appelle à César » 21

Explorons La Bible :

19. L'œuvre de Jean-Baptiste..... 26

Le Nouvel An 29

*Je suis le cep, vous êtes les sarments. Celui qui demeure en moi et en qui je demeure porte beaucoup de fruit, car sans moi vous ne pouvez rien faire.
(Jean 15: 5)*

Exhortation :

« Un nom éternel, qui ne périra pas »

Nous lisons dans les Actes 8:30 que lorsque Philippe rencontra l'eunuque éthiopien sur la route déserte entre Jérusalem et Gaza, il entendit que celui-ci lisait du livre d'Ésaïe. Il s'agissait d'un passage du chapitre 53. Actes 8:35 dit que Philippe « *commençant par ce passage, lui annonça la bonne nouvelle de Jésus* ». Le dénouement heureux de cette rencontre fut le baptême de l'Éthiopien.

En prenant cette route déserte Philippe obéissait au message d'un ange (Actes 8:26). Il lui paraissait peu probable, sans doute, qu'il y rencontrât quelqu'un auquel il pourrait prêcher l'évangile. Mais Philippe obéit sans poser des questions (v. 27) – et voilà pourtant qu'il y eut quelqu'un ! C'était un eunuque éthiopien, fonctionnaire de la cour de Candace, reine d'Éthiopie, qui avait la charge de tous ses trésors. Étant venu à Jérusalem pour adorer Dieu, il était sur le chemin de retour. La grandeur de cet homme est soulignée. Il était assez riche pour posséder un exemplaire du rouleau d'Ésaïe.

La solitude de l'eunuque

Mais il était eunuque, ce qui voulait dire qu'il n'aurait ni enfants ni famille. Malgré sa grandeur et ses richesses, il était probablement un homme très solitaire. En raison de la chirurgie qu'ils subissaient, les eunuques avaient la voix changée et ils devenaient souvent très gros. Il est donc possible que cet eunuque ait été méprisé et rejeté par les hommes – tout comme le personnage décrit en Ésaïe. Il avait été à Jérusalem pour adorer, mais comme eunuque, conformément à la loi de Moïse, il n'aurait pas été admis à la congrégation. Il resterait toujours en marge, observant les rituels de loin.

Pourtant, il avait trouvé un passage de l'Écriture qui l'avait beaucoup intéressé. L'eunuque était tellement absorbé dans sa lecture qu'il n'avait pas observé l'approche de Philippe, mais soudain « *Philippe accourut, et entendit l'Éthiopien qui lisait le prophète Ésaïe* » (v. 30). Philippe reconnut le passage et son cœur a dû lui bondir d'émotion : quel passage idéal pour commencer

à expliquer l'œuvre du salut du Seigneur Jésus-Christ! Il demanda à l'eunuque, « *Comprends-tu ce que tu lis?* » (v. 30). Et celui-ci de répondre: « *Comment le pourrais-je, si quelqu'un ne me guide? Et il invita Philippe à monter et à s'asseoir avec lui* » (v. 31). Observez l'attitude humble de l'eunuque. C'était un homme riche et puissant – mais il désirait mieux comprendre la parole de Dieu, et il n'était pas trop fier pour demander de l'aide.

L'eunuque demanda à Philippe, « *Je te prie, de qui le prophète parle-t-il ainsi? Est-ce de lui-même, ou de quelqu'un d'autre?* » (v. 34). Notez qu'il ne demanda pas « *De quoi le prophète parle-t-il ?* » – il s'intéressait surtout au personnage dont parle ce passage. Il voulait en savoir plus concernant ce serviteur souffrant décrit par Ésaïe, peut-être parce que il reconnaissait une ressemblance avec lui-même.

Pour tous les hommes, sans exception

Il aurait été possible que Philippe vît dans cette belle occasion de proclamer Jésus plutôt une difficulté. Car cet Éthiopien n'était pas comme le reste des hommes. Est-ce qu'on pouvait accepter un eunuque comme croyant et comme frère en Christ? Est-ce qu'il pouvait partager le salut en Jésus-Christ ? Philippe n'en doutait pas. Il était au contraire ravi de expliquer à cet homme, commençant par le passage qu'il lisait, qu'il avait toujours été le dessein de Dieu de recevoir tous ceux qui croient et qui s'engagent dans la nouvelle alliance.

Bien des aspects du portrait du serviteur souffrant étaient probablement tout à fait compréhensibles à l'eunuque. Voici le passage dont il s'agit :

Il s'est élevé devant lui comme une faible plante, comme un rejeton qui sort d'une terre desséchée; il n'avait ni beauté, ni éclat pour attirer nos regards, et son aspect n'avait rien pour nous plaire. Méprisé et abandonné des hommes, homme de douleur et habitué à la souffrance, semblable à celui dont on détourne le visage, nous l'avons dédaigné, nous n'avons fait de lui aucun cas. Cependant, ce sont nos souffrances qu'il a portées, c'est de nos douleurs qu'il s'est chargé; et nous l'avons considéré comme puni, frappé de Dieu, et humilié. Mais il était blessé pour nos péchés, brisé pour nos iniquités; le châtiment qui nous donne la paix est tombé sur lui, et c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris. » (Ésaïe 53:2-7)

L'eunuque, incapable d'avoir des enfants, comprendrait aussi la tristesse de la question « *Il a été enlevé par l'angoisse et le châtiment; et parmi ceux de sa génération, qui a cru qu'il était retranché de la terre des vivants?* » (v. 8).

Et pourtant, ce serviteur qui n'avait pas d'enfants naturels et qui subit la peine de mort « *verra sa progéniture, il prolongera ses jours* » (v. 10). Il serait ressuscité, heureux que son sacrifice avait accompli le salut de ses enfants spirituels (c'est-à-dire ceux qui croiraient en lui et qui seraient liés avec lui par le baptême).

Dans le chapitre suivant, Ésaïe introduit un autre personnage allégorique, une femme stérile. Mais de nouveau il est question d'enfants spirituels : « *ta postérité envahira des nations* » (v. 3), et « *Tous tes fils seront disciples de l'Éternel, et grande sera la postérité de tes fils* » (v. 13). Cela ouvrait une nouvelle perspective pour l'eunuque: lui aussi pouvait faire partie de cette famille de Dieu. Peu importaient sa condition d'eunuque et sa naissance en Éthiopie, car Dieu avait prophétisé concernant son Fils : « *Voici, tu appelleras des nations que tu ne connais pas, et les nations qui ne te connaissent pas accourront vers toi, à cause de l'Éternel, ton Dieu, du Saint d'Israël, qui te glorifie* » (55:5).

Le baptême

À moment donné Philippe et l'eunuque arrivèrent à une oasis. L'eunuque dit « *Voici de l'eau! Qu'est-ce qui empêche que je ne sois baptisé ?* » (Actes 8:36) Vous savez que je suis eunuque? Est-ce que ça m'empêchera ? Le texte d'Ésaïe y fournit la réponse

« Que l'étranger qui s'attache à l'Éternel ne dise pas: l'Éternel me séparera de son peuple! Et que l'eunuque ne dise pas: Voici, je suis un arbre sec! Car ainsi parle l'Éternel: aux eunuques qui garderont mes sabbats, qui choisiront ce qui m'est agréable, et qui persévéreront dans mon alliance, Je donnerai dans ma maison et dans mes murs une place et un nom préférable à des fils et à des filles; Je leur donnerai un nom éternel, qui ne périra pas. Et les étrangers qui s'attacheront à l'Éternel pour le servir, pour aimer le nom de l'Éternel, pour être ses serviteurs, tous ceux qui garderont le sabbat, pour ne point le profaner, et qui persévéreront dans mon alliance, Je les amènerai sur ma montagne sainte, et je les réjouirai dans ma maison de prière; leurs holocaustes et leurs sacrifices seront agréés sur mon autel; car ma maison sera appelée une maison de prière pour tous les peuples.» (56 : 3-7)

Grâce à l'explication de ces passages dans Ésaïe par Philippe, l'eunuque comprenait maintenant à qui et à quoi le prophète faisait allusion, et l'importance du sacrifice et de la résurrection de Jésus-Christ. Convaincu de tout son cœur de la vérité de ce que Philippe lui avait proclamé, il se décida sur le champ à prendre le pas décisif : « *Il fit arrêter le char; Philippe et l'eunuque descendirent tous deux dans l'eau, et Philippe baptisa l'eunuque* » (Actes 8:38).

Et après

La fin de cette brève rencontre est surprenante. Quand ils étaient sortis de l'eau, l'eunuque, ses yeux pleins de larmes de joie, désirait sans doute remercier Philippe. Mais il ne le trouva plus ! Sa disparition ne fut pas moins inattendue que ne l'avait été son apparition soudaine au début : « *Quand ils furent sortis de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe, et l'eunuque ne le vit plus* » (v. 39). Toutefois, l'eunuque ne se sentait pas découragé : «... *joyeux, il poursuivait sa route...* » (v. 39).

Peut-être que la disparition soudaine de Philippe servait à souligner le message de cette rencontre pour l'eunuque: Philippe avait été envoyé par Dieu pour lui ouvrir les yeux et pour le baptiser. Il aurait besoin de cette certitude pour le soutenir et l'encourager dans sa nouvelle vie de disciple, car il allait se trouver seul avec sa nouvelle foi en Éthiopie.

Mais il ne serait pas absolument seul ; dès ce moment-là il avait une relation personnelle avec le Seigneur Jésus-Christ. Non seulement il comprenait maintenant ce que dit le prophète et pourquoi le Christ avait souffert, mais il pouvait aussi se réjouir aussi du jour futur dont parlait Ésaïe : « *Je les amènerai sur ma montagne sainte, et je les réjouirai dans ma maison de prière; leurs holocaustes et leurs sacrifices seront agréés sur mon autel; car ma maison sera appelée une maison de prière pour tous les peuples* » (Ésaïe 56:7).

DAVID NICHOLLS

Traduction : Bob Bennett / Graham Jackman

Le Vocabulaire Biblique

18. Alliance

A la différence de certains autres mots que nous avons considérés dans cette série d'articles, « alliance » est un terme commun du français actuel. Nous connaissons des « alliances » de plusieurs sortes : l'alliance politique entre deux partis, l'alliance militaire, défensive ou offensive, entre deux états, l'alliance économique entre deux entreprises – et, évidemment, l'alliance matrimoniale entre un homme et une femme et entre les deux familles auxquelles ils appartiennent. Dans tous ces cas, quelque différents qu'il soient, il s'agit d'un accord entre deux

partis, deux groupes ou individus, dont tous les deux comptent gagner un avantage ou un bénéfice quelconque. Tous les deux font des promesses envers l'autre ; l'alliance est en fait une espèce d'aveu solennel par lequel on s'engage à tenir ce qu'on a promis de faire.

Certains de ces aspects d'une alliance s'attachent également au sens du mot dans le cadre biblique (*diatheke* dans le Nouveau Testament grec et dans l'Ancien Testament hébreu *berith*). On y trouve des « alliances » de plusieurs genres : celle de David avec Jonathan, par exemple, marquait une amitié profonde (1 Samuel 18:3 ; 23:18) ; quant aux « alliances » entre Abraham et Abimélec (Genèse 21:27-32), Isaac et (un autre) Abimélec (Genèse 26:26-31) et entre Jacob et Laban, son beau-père (Genèse 31:44-54) il s'agissait là plutôt d'un règlement pour assurer la paix entre deux partis puissants mais égaux en marquant leurs différentes « sphères d'intérêt », comme disent les diplomates. Celle que fit Achab, roi d'Israël, avec Ben-Hadad, roi de Syrie, après l'avoir vaincu dans la guerre entre les deux peuples est caractérisée, au contraire, par l'inégalité : le victorieux Achab ne s'engage qu'à épargner son prisonnier, tandis que celui-ci est obligé de céder des droits importants au vainqueur : « *Ben-Hadad lui dit, je te rendrai les villes que mon père a prises à ton père; et tu établiras pour toi des rues à Damas, comme mon père en avait établies à Samarie. Et moi, reprit Achab, je te laisserai aller, en faisant une alliance. Il fit alliance avec lui, et le laissa aller* » (1 Rois 20:34).

Ce qui nous intéresse ici, évidemment, ce sont les « alliances » entre Dieu et les hommes, et celles-ci sont à plusieurs égards bien différentes de ces alliances mondaines. Il s'agit toujours, certes, d'un accord formalisé entre deux partis, mais les rapports entre eux – et les « avantages » qui en découlent pour eux – sont marqués non par la symétrie des alliances humaines mais par une asymétrie frappante, comme dans le cas des rapports entre Achab et Ben-Hadad. Mais à la différence de cette dernière alliance, celles que Dieu a accordées aux hommes sont marquées aussi par la chaleureuse bonté qui existait entre David et Jonathan.

L'alliance avec Noé

L'on compte dans la Bible quatre « alliances » principales entre Dieu et les hommes. La première est celle que Dieu fit avec Noé après le Déluge :

« Voici, j'établis mon alliance avec vous et avec votre postérité après vous; avec tous les êtres vivants qui sont avec vous, tant les oiseaux que le bétail et tous

les animaux de la terre, soit avec tous ceux qui sont sortis de l'arche, soit avec tous les animaux de la terre. J'établis mon alliance avec vous, aucune chair ne sera plus exterminée par les eaux du déluge, et il n'y aura plus de déluge pour détruire la terre. Et Dieu dit, C'est ici le signe de l'alliance que j'établis entre moi et vous, et tous les êtres vivants qui sont avec vous, pour les générations à toujours, j'ai placé mon arc dans la nue, et il servira de signe d'alliance entre moi et la terre. ... L'arc sera dans la nue; et je le regarderai, pour me souvenir de l'alliance perpétuelle entre Dieu et tous les êtres vivants, de toute chair qui est sur la terre. » (Genèse 9 : 9-13, 16)

Notons les points suivants, que nous allons retrouver en considérant les autres alliances bibliques :

1. Rien n'a obligé Dieu à faire cette alliance : c'est un acte de pure miséricorde de sa part, l'exercice de sa libre volonté souveraine.
2. Effectivement donc, cette alliance est une promesse faite par Dieu – mais une promesse scellée avec la plus grande solennité pour encourager les hommes à s'y fier.
3. Dieu s'engage de sa part sans aucun engagement réciproque de la part des hommes. C'est une promesse absolument sans conditions, qui dépend uniquement de la fidélité de Dieu. Quoique fassent les hommes, jamais ce déluge destructif ne se répétera.

4. Toutefois, il paraît que l'humilité et l'adoration de Noé ne sont pas pour rien dans cette relation, tout asymétrique qu'elle était :

*« Noé bâtit un autel à l'Éternel; il prit de toutes les bêtes pures et de tous les oiseaux purs, et il offrit des holocaustes sur l'autel. **L'Éternel sentit une odeur agréable**, et l'Éternel dit en son cœur, Je ne maudirai plus la terre, à cause de l'homme, parce que les pensées du cœur de l'homme sont mauvaises dès sa jeunesse; et je ne frapperai plus tout ce qui est vivant, comme je l'ai fait. » (Genèse 8:20-21)*

Il faut conclure, peut-être, que si Dieu n'a attaché aucune condition à sa promesse, elle avait cependant le but d'éveiller un pareil attachement à Lui de la part des hommes, fondé sur la reconnaissance et l'humilité. On pourrait même dire que le comportement de Noé est le modèle du seul « bénéfice » que Dieu compte recevoir de cette alliance, c'est-à-dire l'adoration reconnaissante des hommes.

5. L'arc-en-ciel servira de signe de l'alliance, comme pour la rappeler à la mémoire des hommes – et de Dieu.

L'alliance avec Abraham

L'alliance que Dieu fit avec Abraham dans Genèse 15 et qui est réaffirmée et élargie dans Genèse 17 possède une importance dans la Bible qu'il est impossible de surestimer. Elle n'était pas un simple précurseur de la « nouvelle alliance » en Jésus-Christ du Nouveau Testament : Paul explique et dans Galates et dans Romains que celle-ci est fondée sur cette ancienne alliance et qu'elle en est en quelque sorte le prolongement.

Nous voyons de nouveau que c'est la foi et l'attachement d'un homme qui mène à l'établissement de l'alliance. Dieu a répété sa promesse concernant la postérité (v. 3-4), et « ... *Abram eut confiance en l'Éternel, qui le lui imputa à justice* » (v. 5). Alors, cet aspect de la promesse est formulé de nouveau, avec des détails supplémentaires concernant l'avenir et le séjour d'Israël en Égypte (v. 13-16), et puis Dieu confirme solennellement l'alliance : « *En ce jour-là, l'Éternel fit alliance avec Abram, et dit, Je donne ce pays à ta postérité, depuis le fleuve d'Égypte jusqu'au grand fleuve, au fleuve d'Euphrate ...* » (v. 18). Cependant, nous constatons de nouveau que cette promesse et l'alliance que la renferme sont motivées uniquement par la générosité de Dieu – sans aucune condition imposée sur Abraham. Il paraît qu'aux yeux du Seigneur la foi d'Abraham comporte une espèce de « promesse » de sa part – qu'il restera fidèle au Dieu qui lui a montré tant de bonté.

Ce récit contient, pourtant, un détail nouveau. Si Dieu avait donné à Noé un signe de l'alliance, l'arc-en-ciel, dans ce cas-ci la conclusion de l'alliance est confirmée par un rituel composée d'actions réciproques et qui en rehausse la solennité par l'emploi du sang d'un animal :

« L'Éternel lui dit encore, Je suis l'Éternel, qui t'ai fait sortir d'Ur en Chaldée, pour te donner en possession ce pays. Abram répondit, Seigneur l'Éternel, à quoi connaîtrai-je que je le posséderai? Et l'Éternel lui dit, Prends une génisse de trois ans, une chèvre de trois ans, un bélier de trois ans, une tourterelle et une jeune colombe. Abram prit tous ces animaux, les coupa par le milieu, et mit chaque morceau l'un vis-à-vis de l'autre; mais il ne partagea point les oiseaux. Les oiseaux de proie s'abattirent sur les cadavres; et Abram les chassa. Au coucher du soleil, un profond sommeil tomba sur Abram; et voici une frayeur et une grande obscurité vinrent l'assaillir ... Quand le soleil fut couché, il y eut une obscurité profonde; et voici, ce fut une fournaise fumante, et des flammes passèrent entre les animaux partagés. » (Genèse 15:7-12, 17)

Il est probable que dans les mœurs de l'époque un tel rituel accompagnait souvent la conclusion d'un contrat ou d'une alliance et que le rituel

décrit ci-dessus avait été répété plus tard pour renforcer l'alliance avec Dieu, car nous lisons chez Jérémie les paroles suivantes de Dieu : « *Je livrerai les hommes qui ont violé mon alliance, qui n'ont pas observé les conditions du pacte qu'ils avaient fait devant moi, en coupant un veau en deux et en passant entre ses morceaux* » (Jérémie 34:18).

Dans chapitre 17 de Genèse cette alliance est confirmée, et en même temps la promesse qu'elle contient est encore élargie (versets 4-6). La phrase « *père d'une multitude de nations* » rend explicite ce qui était plutôt sous-entendu dans les formulations antérieures : que la promesse ne se réfère pas uniquement à la postérité naturelle d'Abraham mais à d'autres peuples, c'est-à-dire à toute l'humanité. C'est dans ce sens que Paul utilise ce chapitre dans Romains 4:11-12, après avoir cité auparavant les propos de chapitre 15 (Romains 4:3).

Mais chapitre 17 contient une autre nouveauté : le rite de la circoncision est introduit comme « signe » de l'alliance du côté de l'homme : « *C'est ici mon alliance, que vous garderez entre moi et vous, et ta postérité après toi, tout mâle parmi vous sera circoncis. Vous vous circoncirez; et ce sera un signe d'alliance entre moi et vous* » (versets 10-11). Si cela paraît au premier abord attacher une condition à l'alliance et à la promesse, il est important de remarquer que l'alliance avait déjà été scellée – sans aucune condition sauf celle de la foi et de la confiance en cette promesse. C'est là justement la constatation de Paul :

« Ce bonheur n'est-il que pour les circoncis, ou est-il également pour les incirconcis? Car nous disons que la foi fut imputée à justice à Abraham. Quand donc lui fut-elle imputée? Était-ce après, ou avant sa circoncision? Il n'était pas encore circoncis, il était incirconcis. Et il reçut le signe de la circoncision, comme sceau de la justice qu'il avait obtenue par la foi quand il était incirconcis... »
(Romains 4:9-11)

Paul raisonne ainsi pour réfuter la méprise des Juifs de son époque concernant la circoncision: elle n'était pas condition – le salut ne dépendait pas d'elle mais seulement de la générosité et la miséricorde de Dieu. Elle était tout simplement un signe qui distinguait ceux qui appartenaient au peuple de l'alliance et qui devait leur rappeler à tout moment les obligations qui découlaient de l'alliance. Il faut conclure alors que ce sont les événements de chapitre 15 qui sont décisifs.

L'alliance faite à Sinaï

Cette troisième alliance est celle à laquelle se réfèrent la plupart des

allusions à une alliance dans l’Ancien Testament. Pour Israël c’était l’alliance toute courte, l’acte qui fixa leur identité collective et d’où dérivèrent leurs privilèges comme « peuple de Dieu ». Elle se fait en deux étapes, d’abord dans Exode 19 :

« Vous avez vu ce que j’ai fait à l’Égypte, et comment je vous ai portés sur des ailes d’aigle et amenés vers moi. Maintenant, si vous écoutez ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous m’appartiendrez entre tous les peuples, car toute la terre est à moi; vous serez pour moi un royaume de sacrificateurs et une nation sainte. Voilà les paroles que tu diras aux enfants d’Israël. Moïse vint appeler les anciens du peuple, et il mit devant eux toutes ces paroles, comme l’Éternel le lui avait ordonné. Le peuple tout entier répondit, Nous ferons tout ce que l’Éternel a dit. Moïse rapporta les paroles du peuple à l’Éternel. » (Exode 19:4-8)

Remarquons ici les déclarations préalables :

- les événements du passé récent, brièvement rappelés, sont à la base de la relation future entre Dieu et le peuple. Par la délivrance d’Israël d’Égypte Dieu avait donné des preuves incontestables qu’Il était fidèle à ses promesses et qu’Il était en mesure de les remplir.
- Israël se trouve déjà engagé et endetté ; ce n’est pas le peuple qui choisit son destin mais plutôt Dieu qui a choisi Israël et qui l’a « amené vers moi ». L’alliance était donc une offre qu’il était impossible de refuser.
- En effet, le peuple s’engage à l’obéissance que Dieu exige de lui. C’est pour cette raison que le « texte » de l’alliance, pour ainsi dire, était différent des termes des alliances avec Noé et Abraham : « si vous écoutez ma voix, et si vous gardez mon alliance ... Nous ferons tout ce que l’Éternel a dit ».
- Les « bénéfiques » qui découlent de cette alliance pour les deux partis sont claires : pour le Seigneur, c’est la fidélité et l’obéissance de son peuple. Pour Israël, c’est la faveur et la grâce de Dieu – et le privilège de Le représenter parmi les hommes et de contribuer à la connaissance de Dieu parmi les nations : « vous m’appartiendrez entre tous les peuples, car toute la terre est à moi; vous serez pour moi un royaume de sacrificateurs et une nation sainte ».

L’alliance fut conclue quelques jours plus tard (Exode 24:3-11) d’une façon qui reflète quelques-uns des détails que nous avons déjà notés :

- Israël promet de nouveau l’obéissance : « Nous ferons tout ce que l’Éternel a dit » (v. 3).
- Comme dans Genèse 15, l’alliance est scellée par le sang d’un sacrifice.

Mais cette fois il ne suffisait plus de passer entre les morceaux de l'animal sacrifié ; le « sang de l'alliance » est répandu sur les deux partis, d'abord sur l'autel qui représente Dieu et ensuite sur le peuple, accompagné des paroles « *Voici le sang de l'alliance que l'Éternel a faite avec vous selon toutes ces paroles* » (v. 8). La solennité de cet acte ne pourrait pas être soulignée de façon plus impressionnante.

Tout cela s'est passé au pied de la montagne, mais ensuite Moïse remonte jusqu'au sommet – mais non pas seul, comme auparavant, lorsqu'il était défendu au peuple de s'approcher (19:12). Il est accompagné cette fois, non seulement d'Aaron, le prêtre et ses fils, mais aussi de « *soixante-dix anciens d'Israël. Ils virent le Dieu d'Israël; sous ses pieds, c'était comme un ouvrage de saphir transparent, comme le ciel lui-même dans sa pureté. Il n'étendit point sa main sur l'élite des enfants d'Israël. Ils virent Dieu, et ils mangèrent et burent* » (v. 9-11). Il est impossible de méconnaître la signification de ces moments : le « repas » sur la montagne et le fait même que ces hommes ont pu s'approcher de Dieu sans danger sont les signes d'une réconciliation, de l'amitié et de la paix entre Dieu et le peuple.

Parmi les alliances dans l'Ancien Testament que nous avons considérées, c'est évidemment cette dernière qui fut inaugurée avec le plus de solennité et qui détermina le rôle et l'histoire future d'Israël. C'est à cause d'elle que l'Ancien Testament porte ce titre (le mot « Testament » reflète le sens normal du mot grec *diatheke*, qui signifiait généralement le « testament » d'un défunt, bien qu'il s'agisse ici non d'un « testament » mais d'une « alliance »). Mais hélas, c'est justement cette alliance-ci qui se révéla la plus faible – car elle dépendait non seulement de la bonté et la fidélité de Dieu mais aussi de l'obéissance et la fidélité des hommes. Il s'y attachait une condition: Israël s'engagea à rester fidèle et à obéir, condition qu'il allait se montrer incapable d'observer, comme le dira plusieurs siècles plus tard le prophète Jérémie : « *... l'alliance que je traitai avec leurs pères, le jour où je les saisis par la main pour les faire sortir du pays d'Égypte, alliance qu'ils ont violée, quoique je sois leur maître, dit l'Éternel* » (Jérémie 31:32).

Il a fallu donc pour le salut des hommes que cette ancienne alliance soit remplacée par « *une alliance plus excellente, qui a été établie sur de meilleures promesses* » et dont le médiateur serait Jésus-Christ (Hébreux 8:6).

GRAHAM JACKMAN

(À suivre)

Études sur l'Évangile de Jean

16. Le Fils de Dieu

Dans cet article nous allons essayer de présenter une vue d'ensemble des différentes références à l'aspect divin de la personne du Christ que l'on trouve un peu partout dans les autres articles dans cette série, y ajoutant quelques observations supplémentaires portant sur ce sujet.

Jean a formulé clairement le but dans lequel il a composé son récit de la vie de Jésus : « *Mais ces choses ont été écrites afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et qu'en croyant vous ayez la vie en son nom* » (20:31). Il est d'autant plus important, alors, que nous comprenions ce que signifie cette expression « fils de Dieu » par rapport à Jésus.

Dans le texte original il s'agit de la phrase grecque *ho huios tou theou*. C'est une expression tout à fait précise : « *le Fils du Dieu* », c'est-à-dire, le véritable fils de Dieu Lui-même, du seul vrai Dieu (Jean 17:3). Cette formulation se distingue alors d'autres expressions plus générales, comme celle du centenier dans Marc 15:39 : *huios theou*. « *Le Fils de Dieu Lui-même* » est un sens possible de cette phrase, comme dans l'annonce de l'ange Gabriel à Marie concernant la naissance de Jésus : « *le saint enfant qui naîtra de toi sera appelé Fils de Dieu* » (Luc 1:35), mais souvent elle signifie tout simplement « fils de dieu » ou « un fils des dieux », phrase qu'on utilisait souvent dans le monde gréco-romain pour désigner un homme bon ou juste, ou peut-être un prophète. Il est probable que c'est dans ce sens-là que le centenier l'a utilisée, car d'après Luc le centenier « *glorifia Dieu, et dit, Certainement, cet homme était juste* » (Luc 23:47).

L'affirmation de Jean, corroborée maintes fois par d'autres et par Jésus lui-même – et qui se reflète aussi dans la phrase employée fréquemment par Jésus en parlant de soi-même, « *le Fils* » (*ho huios*) – signifiait tout autre chose, quelque chose de plus spécifique, voire d'unique, qui est formulé de façon définitive dans la phrase « *Fils unique de Dieu* » (voir Jean 1:14, 18 ; 3:16, 18 ; 1 Jean 4:9). Par la grâce de Dieu ceux qui croient en lui deviennent « *enfants de Dieu, lesquels sont nés, non du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu* » (1:12-13). Il n'y a que Jésus cependant qui ait été un fils directement « engendré » par Dieu.

Le sens de ce titre

Les Écritures racontent, certes, d'autres naissances miraculeuses : celle d'Isaac lorsque « *Abraham et Sara étaient vieux, avancés en âge, et Sara ne pouvait plus espérer avoir des enfants* » (Genèse 18:11) ; celles de Samuel, après que sa mère Anna avait été stérile pendant bien des années, et de Jean-Baptiste, alors que ses parents Zacharie et Élisabeth étaient « *l'un et l'autre avancés en âge* » (Luc 1:7) et qu'Élisabeth était stérile. Dans tous ces trois cas, il s'agissait du retour à la fertilité d'un sein depuis longtemps stérile. La naissance de Jésus n'a rien à voir avec de tels événements. Il ressort incontestablement des deux généalogies de Jésus, dans les Évangiles de Matthieu et Luc, et de toutes les références à l'origine et à la naissance de Jésus dans le Nouveau Testament que Jésus était aussi véritablement et directement le Fils de Dieu que tout autre garçon ordinaire est le fils du père humain qui l'a engendré. La prophétie de Psaume 2, « *Tu es mon fils! Je t'ai engendré aujourd'hui* » (Ps. 2:7), fut réalisée : « *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection* » (Matthieu 3:17).

Il ne suffit pas de soutenir, comme certains l'ont prétendu – et le prétendent encore –, qu'avec leurs narrations concernant la naissance de Jésus de Marie par moyen du Saint-Esprit, Matthieu et de Luc n'aient visé qu'à nous faire saisir de manière plastique que la vie de Jésus était caractérisée par une spiritualité et une intimité avec Dieu sans pareil. Bien sûr, il est possible de croire, comme l'affirment certains commentateurs, que la vie de Jésus ait été « de Dieu » sans croire qu'il ait été né d'une vierge. Mais dans ce cas-là, la phrase « de Dieu » signifierait tout simplement que Jésus n'était qu'un remarquable « fils de dieu » dans le sens quotidien, un prophète et faiseur de miracles vraiment extraordinaire, comme l'a reconnu le centenier.

L'enseignement des Écritures concernant Jésus est tout à fait différent : elles déclarent que la vie entière de Jésus était « de Dieu » – à tout moment, complètement et sans réserve – et qu'elle était « sans péché », comme ne l'a été aucune autre vie humaine. Et pourquoi ? Parce qu'il venait « de Dieu » dans le sens le plus précis et le plus direct possible. C'est grâce à son origine divine qu'il a pu mener une telle vie. Accepter la thèse des commentateurs mentionnée ci-dessus, par contre, c'est répudier les récits de la naissance de Jésus, si simples et si explicites pourtant, que l'on trouve chez Matthieu et Luc. Il faut conclure donc, ou bien que ces récits nous racontent une vérité éternelle, ou bien qu'ils soient de pures inventions, au mieux des chimères. Un langage si clair et si franc ne permet pas d'interprétations allégoriques.

L'évangile et l'histoire

Au surplus, la thèse des commentateurs dont il est question ici ne tient pas compte d'un aspect essentiel de l'évangile chrétien. Un historien renommé l'a résumé ainsi : « La Christianisme est une religion historique dans un sens particulier : il nous présente des doctrines religieuses qui sont en même temps des événements historiques ou des interprétations de l'histoire. En particulier, les doctrines de l'incarnation, de la crucifixion et de la résurrection nous proposent des questions qui dépassent les compétences des méthodes de l'historien scientifique. Cela veut dire que l'essentiel distinctif du Christianisme dans toutes ses formes traditionnelles repose sur des affirmations audacieuses ancrées dans l'histoire profane, dans le domaine propre à l'historien. » Jésus de Nazareth était dans tous le sens le Fils de Dieu : « *Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui* » (1 Jean 4:9).

Jésus pour sa part parle de ses origines sans ambiguïté et sans réserve. Non seulement il se qualifie de « Fils de Dieu » ou tout simplement « le Fils », mais il déclare plusieurs fois qu'il est « d'en haut » (Jean 3:31 ; 8:23), qu'il « vient [ou « descend »] – du ciel » (Jean 6:31, 38, 50, 51, 58) ou qu'il « est venu [ou « sorti »] de Dieu » (8:43 ; 13:3 ; 16:27). Quelquefois certes, il utilise de telles expressions pour dire que son esprit est entièrement fixé sur « *les choses de l'Esprit* », non sur « *les choses de la chair* » (Rom. 8:4), par exemple lorsqu'il dit aux Pharisiens : « *Vous êtes d'en bas; moi, je suis d'en haut. Vous êtes de ce monde; moi, je ne suis pas de ce monde* » (8:23). Mais d'autres fois il est clair que la portée de ses paroles n'est pas limitée à un tel sens métaphorique et qu'elles se réfèrent à une directe relation filiale à l'être même du Père :

« Et si vous voyez le Fils de l'homme monter où il était auparavant? » (6: 62)

« ... c'est de Dieu que je suis sorti et que je viens » (8:42)

« Jésus, qui savait ... qu'il était venu de Dieu, et qu'il s'en allait à Dieu... » (13: 3)

«... vous avez cru que je suis sorti de Dieu. Je suis sorti du Père, et je suis venu dans le monde; maintenant je quitte le monde, et je vais au Père. » (16:27-28)

Une vérité bouleversante

C'est la vérité bouleversante proclamée dans ces propos de Jésus que Jean à son tour cherche à exprimer dans ses propres paroles non moins mémorables lorsqu'il écrit que ce qui est devenu chair dans la personne de

Jésus de Nazareth était le *logos*, qui « *était avec Dieu, et ... était Dieu* » « *au commencement* » (1:1). Une expression pareille se trouve au début de la première épître de Jean, où il écrit que ce que lui et les autres apôtres avaient vu et entendu en Jésus était « *Ce qui était dès le commencement ... la parole de vie ... la vie éternelle, qui était auprès du Père et qui nous a été manifestée* » (1 Jean 1:1-2).

Comme résumé de notre sujet, voici les observations d'un commentateur respecté : « Lorsque Jean écrit : « ... *ces choses ont été écrites afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et qu'en croyant vous ayez la vie en son nom* » (20:31), et lorsque Paul déclare : « *Lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils ...* » (Galates 4:4), ils nous proposent une conception du Christ qui dépasse de loin l'idée d'un simple délivreur national chargé d'une mission qu'il aurait reçue de Dieu. En Jésus il est entré dans notre monde un être dont les origines sont dans le plus profond de l'être de Dieu Lui-même.

NEVILLE SMART

Traduction : Graham Jackman

Après l'exil

2. Esdras

Dans le premier article de cette petite série nous avons considéré le message du prophète Aggée, celui qui a poussé les exilés retournés de la captivité en Babylone à se donner énergiquement et avec plein enthousiasme à la tâche de reconstruire le temple de Dieu. Selon les détails fournis en Esdras 5 et 6 et dans la prophétie d'Aggée lui-même, il paraît que cette tâche a été achevée ; les derniers versets d'Esdras 6 nous donnent l'impression d'un peuple tout plein de joie du fait qu'ils peuvent maintenant reprendre l'adoration régulière de leur Dieu.

Entre les chapitres 6 et 7 d'Esdras il y a un intervalle d'une soixantaine d'années. C'est au bout de cette période que nous rencontrons Esdras lui-même. Sa généalogie à la tête du chapitre nous informe qu'il était un descendant d'Aaron, donc membre de la famille des prêtres, et peut-être le grand-prêtre même. Nous allons trouver que plusieurs fois dans ces récits bibliques il est nommé « Esdras le prêtre » (7:11, 12, 21 ; 10:10,16 ;

Néh. 8:2). Mais ce n'est pas son seul titre ; il est aussi « Esdras le scribe » (7:5, 11, 12 ; Néh. 8:1).

Les « scribes »

Ce n'est pas la première fois que ce titre se trouve dans la Bible. Depuis les jours des rois d'Israël il existait un « scribe » qui était chargé d'écrire les documents officiels de la cour royale. Il s'agit là d'une fonction administrative – on dirait aujourd'hui « secrétaire ». Mais depuis ce temps-là cette fonction avait évolué pour devenir quelqu'un qui écrit à la main et qui enseigne les lois de Dieu, donc un étudiant biblique. Les récits de la vie de Jésus font souvent allusion aux scribes, presque toujours comme adversaires de Jésus. Il paraît que pour beaucoup des scribes du temps de Jésus « la tradition des anciens », c'est-à-dire, des rabbis juifs, avait plus d'importance que la parole de Dieu (lisez, par exemple, Marc 7:1-13 pour voir la condamnation sévère de Jésus des « scribes » de ses jours). Il faut conclure, alors, que cette fonction, qui avait joué auparavant un rôle important et positif dans la religion des Juifs, avait dégénéré et exerçait maintenant une influence plutôt négative.



Esdras lut dans le livre depuis le matin jusqu'au milieu du jour, sur la place qui est devant la porte des eaux, en présence des hommes et des femmes et de ceux qui étaient capables de l'entendre. (Néhémie 8:3)

« Esdras le scribe »

Voici au contraire ce que nous lisons concernant Esdras : « Car Esdras avait appliqué son cœur à étudier et à mettre en pratique la loi de l'Éternel, et à enseigner au milieu d'Israël les lois et les ordonnances » (7:10). Et puis : « Voici la copie de la lettre donnée par le roi Artaxerxès à Esdras, sacrificateur et scribe, enseignant les commandements et les lois de l'Éternel concernant Israël: Artaxerxès, roi des rois, à Esdras, sacrificateur et scribe, versé dans la loi du Dieu des cieux... » (7:11-12).

Donc Esdras, qui habitait toujours à Babylone (seulement une partie des Juifs est rentrée en Israël suite à l'édit de Cyrus 78 ans plus tôt), était reconnu même par le roi perse comme bien versé dans la loi de Dieu (on suppose qu'il s'agit des livres Genèse à Deutéronome). Et ce roi perse a invité Esdras à mener un deuxième groupe d'exilés qui quittera Babylone

pour retourner en Israël. Le langage dont se sert ce roi démontre qu'il possède déjà quelque connaissance de la religion juive (lisez Esdras 7:12-16). Il est évident qu'il est bien disposé envers ce peuple :

« Et toi, Esdras, selon la sagesse de Dieu que tu possèdes, établis des juges et des magistrats qui rendent la justice à tout le peuple de l'autre côté du fleuve, à tous ceux qui connaissent les lois de ton Dieu; et fais-les connaître à ceux qui ne les connaissent pas. Quiconque n'observera pas ponctuellement la loi de ton Dieu et la loi du roi sera condamné à la mort, au bannissement, à une amende, ou à la prison. » (7:25-26)

La conclusion qui s'impose est qu'il s'agit soit d'un roi qui s'intéressait beaucoup à toutes les religions des peuples assujettis dans son empire, soit d'un roi qui s'intéressait en particulier aux affaires des Juifs. Cette dernière idée n'a rien d'improbable : il est tout à fait possible que ce roi Artaxerxès ait été le fils du roi Assuérus qui figure dans le livre d'Esther – et, par conséquent, peut-être le fils aussi d'Esther elle-même, la Juive. Évidemment, ce n'est là qu'une hypothèse fascinante.

L'œuvre d'Esdras

Grâce à l'invitation du roi, Esdras va se trouver à la tête d'une nouvelle génération autorisée par le roi perse à rentrer dans leur propre patrie. Leur voyage va durer quatre mois (7:9), et il est frappant de lire jusqu'à quelle mesure Esdras reconnaît la main de Dieu dans toutes ses affaires : *« Cet Esdras vint de Babylone: c'était un scribe versé dans la loi de Moïse, donnée par l'Éternel, le Dieu d'Israël. Et comme la main de l'Éternel, son Dieu, était sur lui, le roi lui accorda tout ce qu'il avait demandé » (7:6)*. Cette expression « la main de Dieu » va reparaître en 7:9 et 8:18, 22, 31 – l'auteur tient à souligner quelle était l'influence principale qui facilite tout ce qui va se dérouler. Nous allons trouver dans notre prochaine étude, si Dieu le veut, la même reconnaissance de la main de Dieu, qui agit dans les coulisses pour soutenir l'œuvre de Néhémie.

Il est important de se rappeler que la mission d'Esdras est spirituelle plutôt que politique : le roi ne lui avait accordé aucune autorité civile. Il arrive à Jérusalem accompagné de quelques milliers d'exilés, et nous voyons tout de suite pourquoi Dieu voulait que cet individu si rempli de la parole de Dieu soit présent à Jérusalem:

« Après que cela fut terminé, les chefs s'approchèrent de moi, en disant, le peuple d'Israël, les sacrificateurs et les Lévites ne se sont point séparés des peuples de ce pays, et ils imitent leurs abominations, celles des Cananéens, des

Héthiens, des Phéréziens, des Jébusiens, des Ammonites, des Moabites, des Égyptiens et des Amoréens. Car ils ont pris de leurs filles pour eux et pour leurs fils, et ont mêlé la race sainte avec les peuples de ces pays; et les chefs et les magistrats ont été les premiers à commettre ce péché. » (9:1-2)

Dieu avait exigé des Israélites qu'il se tiennent à l'écart de leurs voisins et surtout qu'ils ne s'entremarient pas avec eux (voir Deutéronome 7:1-5, par exemple). Mais dans les années depuis le ministère d'Aggée il paraît que les Juifs, même au niveau de leurs chefs, avaient négligé ce commandement fondamental. Ce peuple, séparé par Dieu pour Lui appartenir depuis leur rencontre avec Lui à Sinäi, n'avait pas gardé cet état privilégié de séparation.

Voilà alors le problème auquel Esdras était confronté et qu'il lui fallait résoudre. Et notons bien sa réaction: « *Lorsque j'entendis cela, je déchirai mes vêtements et mon manteau, je m'arrachai les cheveux de la tête et les poils de la barbe, et je m'assis désolé* » (9:3). Tout en tenant compte du fait qu'à cette époque-là l'on exprimait ses émotions d'une façon plus extrême qu'aujourd'hui, il est impossible de méconnaître combien cet homme de Dieu est choqué par la conduite des Israélites. Mais, comme d'autres serviteurs de Dieu tels que Moïse et Daniel, il n'hésite pas à s'identifier avec les fautes de ses compatriotes :

« Mon Dieu, je suis dans la confusion, et j'ai honte, ô mon Dieu, de lever ma face vers toi; car nos iniquités se sont multipliées par-dessus nos têtes, et nos fautes ont atteint jusqu'aux cieux. Depuis les jours de nos pères nous avons été grandement coupables jusqu'à ce jour, et c'est à cause de nos iniquités que nous avons été livrés, nous, nos rois et nos sacrificateurs, aux mains des rois étrangers, à l'épée, à la captivité, au pillage, et à la honte qui couvre aujourd'hui notre visage. » (9:6-7)

Quoiqu' innocent personnellement, il se reconnaît membre d'un peuple avec une culpabilité collective. Il se donne à la prière, confessant cette culpabilité et demandant avec ardeur le pardon de Dieu. Il remplit ici la fonction d'un prêtre dans la communauté d'Israël (plus tard ce sera plutôt sa fonction de «scribe» qui dominera). Mais sa responsabilité ne se borne pas à exprimer la confession collective du peuple ; dans le dernier chapitre nous le trouvons prêt à prendre des mesures immédiates contre les coupables, au point même d'insister que ceux qui se sont mariés avec les femmes étrangères renvoient ces femmes chez elles. Et si cela nous semble un peu sévère, cette mesure souligne l'importance capitale du principe

de la séparation du peuple de Dieu dans tout son comportement.

Il paraît qu'avec cet acte de purification morale la mission d'Esdras arrive à son terme. Il va maintenant céder la place à Néhémie. Il est probable, pourtant, qu'avant de quitter la scène pour se retirer dans l'ombre Esdras s'est lancé dans un autre projet – projet qui va rater et qui donnera une impulsion à la mission de Néhémie.

(A suivre)

STEVE WESTON

Le Principe du Mal et le Satan de la Bible (3)

Dans une prochaine étude nous comptons étudier d'une façon détaillée l'emploi du mot « satan ». Nous verrons alors que beaucoup de passages n'appuient nullement la conception générale de Satan. Contentons-nous maintenant de dire que ce terme signifie simplement « adversaire » et lorsque nous reconnaissons l'inimitié essentielle entre Dieu et l'humanité, entre l'Esprit et la chair, il n'est pas difficile de voir que Satan représente la personnification du péché qui habite en nous (Rom. 7:20), et que ce principe est hostile à Dieu. Dans le chapitre suivant des Romains Paul emploie cette expression : « *le péché dans la chair* » (8:3) et s'étend sur la question de l'inimitié entre Dieu et l'humanité : «... *car l'affection de la chair est inimitié contre Dieu, parce qu'elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas. Or, ceux qui vivent selon la chair ne sauraient plaire à Dieu* » (8:7-8).

Il y a un passage très révélateur dans Marc 8. À un moment donné, Jésus commença à enseigner à ses disciples qu'il devait aller à Jérusalem et que là il serait mis à mort. Cette idée n'était pas du tout du goût des apôtres, qui attendaient le prochain établissement du royaume de Dieu. Aussi Pierre s'oppose-t-il ouvertement à son Seigneur : « *Et Pierre, l'ayant pris à part, se mit à le reprendre* » (Marc 8: 32). L'attitude de Pierre était tout à fait compréhensible mais elle était tout humaine. C'est pourquoi Jésus le réprimanda vertement et lui dit : « *Arrière de moi, Satan! car tu ne conçois pas les choses de Dieu, tu n'as que des pensées humaines* » (v. 33). La liaison d'idées est claire : Pierre est « satanique » parce qu'en l'occurrence il est purement charnel.

Il y a un exemple plus frappant et plus terrible : pendant les premiers jours du Christianisme, emportés par un élan d'enthousiasme, beaucoup de disciples vendirent des propriétés et firent cadeau du prix de vente à la communauté chrétienne. Ananias et sa femme Saphira en firent autant mais retinrent une partie du prix (voir Actes 5:21) ; c'est alors que Pierre lui demanda : « *Ananias, pourquoi Satan a-t-il rempli ton cœur, au point que tu mentes au Saint-Esprit, et que tu aies retenu une partie du prix du champ?* » (Actes 5:3) Si nous pensons que cette idée funeste soit venue du dehors, il faut lire la suite : « *Comment as-tu pu mettre en ton cœur un pareil dessein? Ce n'est pas à des hommes que tu as menti, mais à Dieu* » (verset 4). C'est Ananias qui conçut cette mauvaise pensée et c'est Ananias qui périt, car « *le salaire du péché, c'est la mort* » (Rom. 6:23).

Parmi ces passages qui paraissent de prime abord soutenir l'idée du Satan orthodoxe, il faut compter Ephésiens 2:1-3 :

« Vous étiez morts par vos offenses et par vos péchés, dans lesquels vous marchiez autrefois, selon le train de ce monde, selon le prince de la puissance de l'air, de l'esprit qui agit maintenant dans les fils de la rébellion. Nous tous aussi, nous étions de leur nombre, et nous vivions autrefois selon les convoitises de notre chair, accomplissant les volontés de la chair et de nos pensées, et nous étions par nature des enfants de colère, comme les autres... »

Examinez bien ce passage et vous verrez qu'il y a là une série de constatations parallèles :

1. « dans vos offenses et vos péchés »
2. « selon le train de ce monde »
3. « selon le prince de la puissance de l'air »
4. « selon l'esprit qui agit maintenant dans les fils de la rébellion »
5. « selon les convoitises de votre chair »
6. « selon la volonté de la chair et de vos pensées. »

Il n'y a que deux de ces constatations qui pourraient prêter à un malentendu, les numéros 3 et 4. Qu'est-ce qu'il faut entendre par ce « *prince de la puissance de l'air* », cet « *esprit qui agit dans les fils de la rébellion* » ? Remarquons que Jésus aussi parle du prince de ce monde (Jean 12:31 ; 14:30), tandis que Paul fait allusion au « *dieu de ce siècle* » (2 Cor. 4:4) qui a aveuglé l'intelligence des incrédules.

Nous avons déjà vu dans l'étude précédente que le prince, le souverain de ce monde, c'est le péché (voir Romains 6). C'est lui aussi le dieu des hommes qui a une puissance d'aveuglement redoutable. Or il existe

pas mal de passages qui démontrent formellement que l'aveuglement, au sens figuré, est la suite du péché. Il faut dire aussi que ce n'est pas l'unique métaphore qu'emploient les Écritures pour mettre en relief les effets désastreux du péché. Luc 4:18-19 est surtout précieux à ce propos : tout au début de son ministère, Jésus cite Esaïe 61 qui prophétise et résume sa mission de sauveur :

« L'Esprit du Seigneur est sur moi, Parce qu'il m'a oint pour annoncer une bonne nouvelle aux pauvres; Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour proclamer aux captifs la délivrance, Et aux aveugles le recouvrement de la vue, pour renvoyer libres les opprimés, pour publier une année de grâce du Seigneur. »

Nous tenons à rappeler au lecteur que notre thèse essentielle c'est que le péché est un principe inné, que c'est là le « Satan », ennemi de Dieu, qui nous tente, nous séduit, nous aveugle. Remarquez avec quelle force cette dernière pensée transparait dans Ephésiens 4:

« Voici donc ce que je dis et ce que je déclare dans le Seigneur, vous ne devez plus marcher comme les païens, qui marchent selon la vanité de leurs pensées. Ils ont l'intelligence obscurcie, ils sont étrangers à la vie de Dieu, à cause de l'ignorance qui est en eux, à cause de l'endurcissement de leur cœur.

... Mais vous, ce n'est pas ainsi que vous avez appris Christ, si du moins vous l'avez entendu, et si, conformément à la vérité qui est en Jésus, c'est en lui que vous avez été instruits à vous dépouiller, par rapport à votre vie passée, du vieil homme qui se corrompt par les convoitises trompeuses... »
(Ephésiens 4:17-18, 20-22)

Bref, il y a deux esprits, deux mentalités, celle de la chair qui agit dans les enfants du péché – les « fils de la rébellion » d'Ephésiens 2:3 – et celle qui agit dans les enfants de Dieu :

« Si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez. Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu. Et vous n'avez point reçu un esprit de servitude pour être encore dans la crainte; mais vous avez reçu un Esprit d'adoption, par lequel nous crions, Abba! Père! » (Rom. 8:13-15)

Donc cet esprit malin dont parle Paul n'est nullement un être surnaturel mais un principe, une mentalité qui agit dans tous les hommes qui se révoltent contre Dieu.

T. J. BARLING

(À suivre)

Paul devant ses juges

1. « J'en appelle à César »

Des émeutiers se saisissent d'un homme sans défense et commencent à le rouer de coups. Selon eux, il mérite la mort. Alors que l'issue semble être fixée, des soldats font irruption et arrachent difficilement la victime à la foule en colère. L'homme en question est l'apôtre Paul ; ses agresseurs sont des Juifs qui s'opposent violemment à sa prédication et l'accusent d'avoir profané le temple, et les sauveteurs, des Romains menés par leur commandant, le tribun de la cohorte (c'est-à-dire, du corps de soldats). Dans la confusion, Paul est arrêté comme malfaiteur présumé.



Paul devant Félix

Les sept derniers chapitres du livre des Actes font le récit de l'affaire qui s'ouvre par cette arrestation. La connaissance des antécédents de Paul, des accusations portées contre lui, de sa défense et de la procédure pénale romaine facilite la compréhension de ces chapitres.

Sous la garde du tribun

Entre autres attributions, le tribun doit maintenir l'ordre à Jérusalem. Son supérieur, le gouverneur romain de Judée, réside à Césarée. Dans l'affaire impliquant Paul, on peut interpréter la démarche du tribun comme le désir de protéger un individu de la violence et la volonté d'incarcérer un fauteur de trouble. La réaction des Juifs oblige le tribun à emmener son prisonnier dans les quartiers militaires (Actes 21:27).

Le tribun veut découvrir ce dont Paul s'est rendu coupable. Dans l'agitation, il n'a rien pu déceler. C'est pourquoi, sans plus attendre, il ordonne qu'on mette Paul à la question par les fouets, afin de savoir exactement pour quel motif les Juifs criaient ainsi contre lui (Actes 22:24). Cette pratique était courante pour arracher des aveux au criminel, aux esclaves et à d'autres individus de basse classe. Selon les récits, le fouet (*flagrum*) se révélait peut-être efficace sous ce rapport, mais il s'agissait d'un instrument

terrible. Certains fouets comportaient des chaînes parsemées de double métal. D'autres étaient faits de lanières sur lesquelles étaient fixés des esquilles d'os tranchantes ou des morceaux de métal qui causaient des blessures atroces en laissant les chairs en lambeaux.

C'est alors que Paul révèle sa citoyenneté romaine. La revendication de ses droits produit un effet immédiat, car un Romain qui n'a pas été condamné ne peut pas être fouetté. Maltraiter ou punir un citoyen romain pouvait coûter son poste à un officier. Voilà pourquoi, à partir de cet instant, Paul va être traité comme un prisonnier peu ordinaire, autorisé à recevoir des visites (Actes 22:25-29 ; 23:16, 17).

Perplexe quant aux charges retenues contre Paul, le tribun l'amène devant le sanhédrin pour comprendre la raison de toute cette agitation. Mais Paul soulève une controverse en affirmant qu'on le juge au sujet de la résurrection. La dissension est telle que le tribun, craignant que son prisonnier va être mis en pièces par ses adversaires enragés, se voit de nouveau obligé de l'arracher à la colère des Juifs (Actes 22:30-23:10). Mais il ne veut pas avoir sur les bras le meurtre d'un citoyen romain. Apprenant qu'on projette d'assassiner Paul, il s'empresse donc de faire descendre son prisonnier à Césarée.

Lorsqu'un prévenu était déféré à une juridiction supérieure, les formalités administratives exigeaient qu'un rapport explicatif de son cas l'accompagne. Y figuraient les conclusions de l'enquête préliminaire, les raisons justifiant l'action entreprise et l'avis de l'enquêteur. Le tribun mentionne dans son rapport que les Juifs accusent Paul à propos de questions de leur loi, mais de rien qui ne mériterait la mort ou la prison, et il somme les accusateurs de Paul de présenter leurs plaintes devant le procureur, Félix (Actes 23:26-29).

Le gouverneur Félix s'abstient de juger

La juridiction provinciale de Félix se fondait sur ses prérogatives et son autorité. Il pouvait, s'il le désirait, suivre la coutume locale ou bien appliquer le droit pénal écrit, valable pour la haute société et les fonctionnaires du gouvernement. C'est ce qu'on appelait l'*ordo*, la liste. Il lui était également possible de recourir à la juridiction *extra ordinem*, pour statuer sur n'importe quel crime. Le gouverneur d'une province était censé envisager non pas ce qui se faisait à Rome, mais ce qui devrait se faire en général. On s'en remettait donc beaucoup à son jugement.

Sans connaître tous les détails du droit romain antique, on considère

néanmoins les procès de Paul comme un compte rendu exemplaire de la procédure pénale *extra ordinem* des provinces. Le gouverneur, assisté de conseillers, entendait d'abord la partie plaignante. Le défendeur était ensuite confronté avec son accusateur et pouvait se défendre, mais la charge de la preuve revenait au plaignant. Le magistrat infligeait finalement la punition qui lui semblait appropriée. Il pouvait statuer sur-le-champ ou reporter indéfiniment son jugement, auquel cas le défendeur restait en détention. Il ne fait aucun doute, déclarent les récits historiques, que, doté d'un tel pouvoir arbitraire, le procureur était susceptible de céder à des influences malhonnêtes et d'être soudoyé – soit pour acquitter, soit pour condamner, ou bien encore pour ajourner.

Le grand prêtre Ananias, des anciens du peuple juif et Tertullus accusent formellement Paul devant Félix d'être une peste qui suscite des séditions chez tous les Juifs, affirmant qu'il s'agit d'un meneur de la secte des Nazaréens et qu'il a cherché à profaner le temple (Actes 24:1-6).

Les premiers accusateurs de Paul pensent qu'il avait amené Trophime, un Gentil, à pénétrer dans la cour réservée uniquement aux Juifs (Actes 21:28-29). À strictement parler, le coupable présumé est Trophime. Main dans ce cas-là le Sanhédrin aurait pu le condamner à mort sans s'en rapporter aux Romains. Il semble en effet que Rome ait fait la concession d'autoriser la peine de mort pour ce crime. Par conséquent, si Paul n'avait pas été saisi par le tribun, le sanhédrin aurait pu le juger et le condamner sans aucune difficulté.

Les Juifs soutiennent que l'enseignement de Paul ne relève pas du judaïsme, religion autorisée par Rome (*religio licita*). Il doit, au contraire, être considéré comme illégal, et même subversif. Ils prétendent en outre que Paul suscite des séditions chez tous les Juifs dans toute la terre habitée (Actes 24:5). L'empereur Claude avait récemment accusé des Juifs d'Alexandre de fomenter le rebelle contre Rome. La ressemblance est frappante. L'accusation était exactement celle qu'il fallait porter contre un Juif sous le règne de Claude, ou pendant les premières années de son successeur Néron, selon les récits. Les Juifs tentaient d'amener le gouverneur à voir en la prédication de Paul la source de troubles civils au sein de la population juive de l'empire. Ils savaient que les gouverneurs n'étaient pas disposés à condamner un individu sur un chef d'accusation purement religieux, c'est pourquoi ils cherchaient à donner une teinte politique à leur accusation.

Paul présente sa défense point par point. Je n'ai causé aucune trouble.

C'est vrai, j'appartiens à ce qu'ils appellent une secte, et c'est justement pour cette raison que j'observe les préceptes juifs. Ce sont des Juifs d'Asie qui ont provoqué l'émeute. S'ils ont une plainte à formuler, ils devraient être ici pour la présenter. Paul ramène les accusations portées contre lui à une querelle religieuse entre Juifs, qui ne relève pas de la compétence de Rome. Soucieux de ne pas irriter des Juifs déjà courroucés, Félix ajourne l'audience et la conduit en quelque sorte vers une impasse. Paul n'est ni remis aux Juifs, qui revendiquent compétence en cette affaire, ni jugé par la loi romaine, ni relaxé. Félix ne peut pas être contraint à statuer, et, parallèlement à son désir de gagner la faveur des Juifs, une autre raison le pousse à gagner du temps : il espère que Paul lui offre un pot-de-vin (Actes 24:10-19, 26).

Reviement sous Porcius Festus

Selon les récits, deux ans plus tard, lors de l'arrivée à Jérusalem du nouveau gouverneur, Porcius Féstus, les Juifs réitérent leurs accusations, demandant que Paul soit remis à leur juridiction. Mais Festus répond catégoriquement : il n'est pas de règle chez les Romains de livrer un homme par faveur, avant que l'accusé n'ait eu l'occasion de confronter ses accusateurs et de se défendre au sujet de la plainte. Festus a rapidement compris qu'un lynchage judiciaire se préparait contre un citoyen romain. Il invite donc les Juifs à plaider leur affaire à Césarée (Actes 24:1-6,16).

Là, les Juifs répètent leurs accusations, bien qu'ils n'aient aucune preuve à l'appui, tandis que Festus constate que Paul n'a rien fait qui mérite la mort : *« ils avaient avec lui des discussions relatives à leur religion particulière, et à un certain Jésus qui est mort, et que Paul affirmait être vivant »*, explique-t-il au roi Agrippa (25:19). Ils avaient seulement avec lui certaines discussions au sujet de Jésus qui est mort, mais que Paul affirmait être en vie, explique Festus à un autre haut fonctionnaire (Actes 25:7, 18, 19, 24, 25).

À l'évidence, Paul est innocent de tout crime politique, mais en ce qui concerne l'aspect religieux, les Juifs soutiennent que seul leur tribunal est compétent en la matière. Paul va-t-il accepter de se rendre à Jérusalem pour être jugé sur ce point ? Festus lui demande son avis, bien qu'il s'agisse là d'une proposition saugrenue. Un renvoi à Jérusalem, où ses accusateurs deviendraient ses juges, équivaut à livrer Paul aux Juifs. Paul déclare alors : *« C'est devant le tribunal de César que je comparais, c'est là que je dois être jugé. Je n'ai fait aucun tort aux Juifs, comme tu le sais fort bien. Si j'ai commis quelque injustice, ou quelque crime digne de mort, je ne refuse pas de mourir; mais, si les choses dont ils m'accusent sont fausses, personne n'a le droit de me livrer à eux. J'en appelle à César. »*

(Actes 25:10-11).

En prononçant ces paroles, un Romain interrompait toute procédure judiciaire provinciale. Son droit d'appel (*provocatio*) était authentique, étendu et effectif. Par conséquent, après avoir vérifiée la conformité de la procédure avec ses conseillers, Festus déclare : « *Tu en as appelé à César; tu iras devant César* ».

Mais avant d'envoyer son prisonnier à Rome Festus reçoit la visite du roi Agrippa, accompagné de sa femme Bérénice. Or Agrippa connaît bien la religion et les coutumes juives et il exprime le désir d'entendre ce prisonnier singulier. Le lendemain donc, Paul comparait devant Agrippa et Festus. Quels que soient leurs sentiments concernant les arguments de Paul, Festus et Agrippa s'accordent pour conclure qu'il est innocent et qu'il aurait pu être relâché s'il n'en avait pas appelé à César. (Actes 25:13-27 ; 26:24 -32). Le discours de Paul devant Agrippa, que l'on trouve dans Actes 26, sera le sujet de l'article qui paraîtra dans le prochain numéro, si Dieu le veut.

La fin d'une épopée judiciaire

Une fois arrivé à Rome, Paul convoque les principaux personnages d'entre les Juifs, non seulement pour leur prêcher, mais également pour s'enquérir de se qu'ils savent à son sujet. Cela permettrait de révéler les intentions de ses accusateurs. Selon les récits, il n'est pas rare à cette époque-là que les autorités juives à Jérusalem sollicitent la collaboration des Juifs de Rome pour instruire une affaire, mais Paul s'aperçoit que ses interlocuteurs n'ont reçu aucun ordre le concernant. En attendant son procès, Paul est autorisé à louer une maison et à prêcher librement. Cette indulgence signifie peut-être qu'aux yeux des Romains, Paul est innocent (Actes 28:17-31).

Paul demeure en détention pendant deux années encore. Pourquoi ? La Bible ne le révèle pas. Normalement, selon les récits, un appelant restait en détention jusqu'à ce que ses accusateurs se présentent pour exprimer leurs griefs. Il est possible que les Juifs de Jérusalem, conscients de la faiblesse de leurs arguments, ne se soient pas rendus à Rome. La meilleure manière de réduire Paul au silence aussi longtemps que possible consistait peut-être à ne pas se présenter. Quoi qu'il en soit, il semble que Paul ait été traduit devant Néron, qu'il ait été déclaré innocent et finalement relaxé, ce qui lui a permis de reprendre ses activités de missionnaire après son arrestation (Actes 27:24).

CHRISPIN BOLONGA

(À suivre)

Explorons La Bible

19. L'œuvre de Jean-Baptiste

À lire : Matthieu 3

La mission que Jean-Baptiste devait accomplir était celle de préparer le chemin pour le Seigneur Jésus-Christ (Luc 1:16, 17). Son travail avait été prédit par deux prophètes de l'Ancien Testament, Ésaïe (40:1-8) et Malachie (3:1), comme l'indiquent Marc 1:1-5 et Matthieu 3:1-7. Lorsqu'on demanda à Jean pourquoi il baptisait, il répondit qu'il était lui-même celui dont parle le prophète dans Ésaïe 40:3 (cf. Jean 1:22-23). Dieu l'avait envoyé pour baptiser (Jean 1:33).

Le message de Jean-Baptiste prédit par Ésaïe (Ésaïe 40)

En effet, Ésaïe avait prédit le message que Jean-Baptiste devait prêcher. Le prophète parle de « *la voix de celui qui crie dans le désert* » (Ésaïe 40:3) et, dans les versets 6-8, il formule le message que cette « voix » allait proclamer :

- « Toute chair est comme l'herbe » – elle s'assèche et meurt. Ainsi, il allait proclamer la mortalité de l'homme.
- « La parole de notre Dieu subsiste éternellement. » La signification de cette phrase est expliquée dans 1 Pierre 1:23-25).

Jean-Baptiste prêche le baptême (Matthieu 3:1 -6)

Jean-Baptiste enseignait donc que l'homme doit reconnaître qu'il est de nature pécheur et, par conséquent, digne de mourir (Romains 5:12, 21; 6:23). Mais il enseignait aussi que ceux qui reconnaissaient que les voies de Dieu sont justes, et qui s'efforçaient de vivre selon l'enseignement de la parole de Dieu, vivraient pour toujours (1 Jean 2:15-17; 1 Pierre 1:22-25).

Ainsi, après avoir écouté et compris le message de Jean-Baptiste, ceux qui l'acceptaient faisaient ensuite ces trois choses :

- **Ils confessaient leurs péchés.** Ils reconnaissaient qu'ils étaient des pécheurs, et que la voie de Dieu était juste.
- **Ils se repentaient.** Cela veut dire qu'ils changeaient d'avis et qu'ils désiraient en conséquence changer aussi leur façon de vivre : ils cesseraient désormais d'agir selon leur propre volonté et s'efforceraient de faire la volonté de Dieu.
- **Ils se faisaient baptiser.** Ils acceptaient d'être immergés dans la rivière

Jourdain, témoignage public de leur désir de changement. Ce baptême était l'aveu symbolique que, pêcheurs qu'ils étaient, ils ne méritaient que la mort. Il exprimait l'idée qu'ils voulaient mettre fin à la vie pécheresse qu'ils avaient menée jusqu'alors et qu'ils se dévoueraient à partir de ce baptême au service de Dieu.

Les Pharisiens viennent à Jean-Baptiste (Matthieu 3:8-12)

Les Pharisiens étaient un secte de Juifs dévots qui, sans posséder l'autorité du sanhédrin et des souverains sacrificateurs à Jérusalem, exerçaient une grande influence parmi le peuple juif. Ils s'engageaient à observer minutieusement non seulement la loi écrite mais aussi la tradition orale – et essayaient d'obliger leurs compatriotes à en faire de même. Plusieurs d'entre eux faisaient preuve d'autosatisfaction – leur attitude a donné naissance au mot « pharisaïque ». Lorsque certains Pharisiens sont venus à Jean-Baptiste, sans doute pour examiner ce qu'il faisait, il les a qualifiés de « *racés de vipères* », indiquant par cela qu'ils appartenaient à la « *postérité du serpent* » dont parle Genèse 3:15, et qu'ils étaient non moins pêcheurs que le reste des hommes. Il est intéressant de noter que, trois ans plus tard, Jésus a appelé des Pharisiens « *serpents* » et « *race de vipères* » (Matthieu 23:33). Jean-Baptiste leur dit qu'eux aussi devraient se repentir et qu'il fallait produire « *du fruit digne de la repentance* » s'ils voulaient être acceptés par Dieu (Matthieu 3:8).

Et il en est ainsi aujourd'hui. Le baptême est l'expression symbolique de la repentance : l'on avoue que sa vie antérieure déplaçait à Dieu et on s'engage à marcher désormais dans la voie de Dieu (Romains 6:3-8).

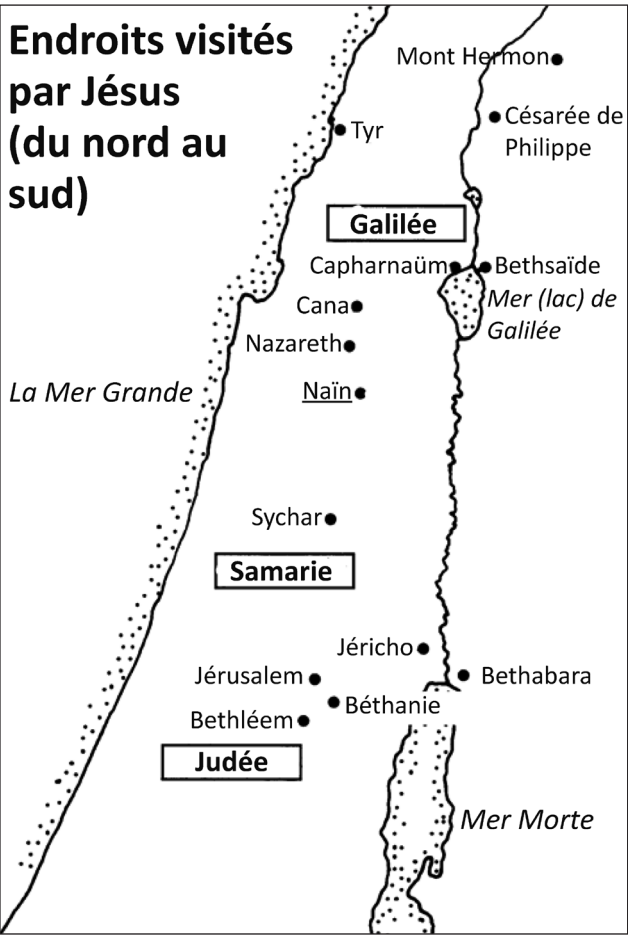
Jésus vient à Jean-Baptiste pour être baptisé (Matthieu 3 :13-17)

Lorsque les gens venaient à Jean-Baptiste pour être baptisés, il leur demandait de confesser leurs péchés et de s'en repentir. Ce n'était qu'après cette confession qu'il les baptisait. Mais, lorsque Jésus est venu à Jean à son tour, il n'avait aucun péché à confesser, aucun besoin de se repentir. À la demande de Jésus d'être baptisé, Jean a répondu : « *C'est moi qui ai besoin d'être baptisé par toi, et tu viens à moi !* » Mais la réponse de Jésus, « *il est convenable que nous accomplissions ainsi tout ce qui est juste* », persuada Jean de le baptiser.

Il faut se demander pourquoi cette réponse de Jésus a persuadé Jean-Baptiste qu'il devait le baptiser. C'est parce que Jésus a reconnu que ce que Jean-Baptiste enseignait était juste. Les impulsions de la chair sont pécheresses et doivent être mises à mort; cependant, la croyance en la parole de Dieu peut nous donner la force de Lui obéir et nous mener à la vie éternelle.

Le baptême était un témoignage public de cette croyance.

Jésus, qui possédait la même nature que tous les êtres humains, avec toutes ses tendances inhérentes au péché et à la mort, a vaincu la tentation tous les jours (Hébreux 4:15; 2:18). Jean l'appelle « *la parole faite chair* » (Jean 1:14) parce qu'il incarnait tout ce que Dieu avait déclaré auparavant dans Sa parole. Il faisait toujours la volonté de son Père, observant Sa parole toute sa vie; au moyen de cette parole il triomphait des tendances de la chair. Le baptême de



Jésus était ainsi une prédiction de ce qu'il accomplirait dans sa vie et finalement dans sa crucifixion, la condamnation du péché par son obéissance parfaite à Dieu (Romains 8:3; 1 Pierre 1:21-25). C'est Dieu Lui-même qui le confirme : lors du baptême de Jésus, quand il a fait cette confession publique de la justice de Dieu, la voix céleste a déclaré : « *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection* » (Matthieu 3:17).

Jean-Baptiste emprisonné et tué

Peu après le baptême de Jésus, Jean-Baptiste a été mis en prison par Hérode parce qu'il avait condamné ce dernier pour avoir pris la femme de son frère Philippe, Hérodiad. Celle-ci cherchait désormais l'occasion de se

venger de Jean-Baptiste et de le faire tuer; elle a réussi finalement à le faire exécuter à peu près un an avant la crucifixion de Jésus (Marc 6:17-29).

Points sommaires

- Le travail de Jean-Baptiste avait été prédit par le prophète en Ésaïe 40:3-8. Le message qu'il prononçait se résume en ces mots :
 - « *Toute chair est comme l'herbe* » – elle s'assèche et meurt.
 - « *La parole de Dieu subsiste éternellement* ».
- Jean-Baptiste a demandé à ceux qui acceptaient son message de se faire baptiser. Par cet acte les baptisés déclaraient de façon publique qu'ils se repentaient de leurs péchés et que les voies de Dieu sont justes (Matthieu 3:6).
- En acceptant d'être baptisé lui aussi, Jésus soutenait le principe que la chair mérite la mort et que l'homme doit abandonner sa propre voie pour suivre l'enseignement de la parole de Dieu (Matthieu 3 :15).
- C'est pour cette raison, suivant sa confession publique de sa volonté de servir Dieu, que Dieu a reconnu Jésus comme Son Fils bien-aimé (Matthieu 3:17).

Le Nouvel An

Les années coulent comme les eaux d'un fleuve. Les années passent, le monde change. Le passage de ce dernier fait signe d'appel au Royaume de Dieu. Parmi les signes qui montrent le retour de Jésus-Christ sur la terre certains sont déjà visibles.

Ce royaume établi par Jésus-Christ réalisera enfin sur la terre le dessein de Dieu pour éliminer les péchés et répandre les connaissances de la gloire de son nom (Nombres14:21 ; Ésaïe 11:9). Il amènera sur la terre un état de perfection physique et morale (Ps. 72 ; Apoc. 21:3-4 ; Ésaïe 2:1-4).

Tout le monde a envie de participer à ce nouveau monde qui sera établi en Israël et sa capitale Jérusalem. C'est à nous alors de partager ce grand espoir avec les autres. Jésus vient bientôt, dès maintenant préparons-nous à nous repentir d'une vie dominée par le péché pour commencer une nouvelle vie en Jésus-Christ (Marc 16:16 ; Romain 6:1-13).

JOSEPH LWITELA
Bujumbura, Burundi